

ACTION URGENTE

MALGRÉ LA CATASTROPHE, DES CENTAINES DE PERSONNES RESTENT DÉTENUES

Alors qu'apparaissent les conséquences dévastatrices des tremblements de terre qui ont frappé le Venezuela le 24 juin 2026, des centaines de personnes détenues arbitrairement pour des raisons politiques restent injustement emprisonnées. Des informations faisant état de dégâts à la prison communément appelée « Rodeo I » ont circulé parallèlement à des signalements d'atteintes à l'intégrité physique de détenus et de recours illégal à la force. L'organisation a également reçu des informations selon lesquelles des détenus auraient été soumis à des actes de torture et à une disparition forcée. Nous demandons au procureur général de garantir la libération immédiate de toutes les personnes détenues arbitrairement au Venezuela, et de protéger la vie et l'intégrité des personnes incarcérées.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Larry Devoe

Procureur général

Edificio Ministerio Público, PB, Av.

Av. Urdaneta, esquinas de Ánimas a Platanal

Caracas, Venezuela

Monsieur le Procureur général,

Dans le contexte des terribles conséquences des séismes qui ont frappé le Venezuela le 24 juin, les autorités vénézuéliennes doivent pleinement respecter leurs obligations en matière de droits humains, ainsi que les principes humanitaires d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance. Aujourd'hui plus que jamais, rien ne saurait justifier ou retarder la libération de toutes les personnes détenues arbitrairement au Venezuela.

J'exprime ma sincère solidarité envers toutes les personnes touchées par ces séismes, et envers les familles, les collectivités et les organisations de la société civile qui demandent que toutes les personnes détenues arbitrairement soient protégées et remises en liberté, compte tenu des conséquences dévastatrices des tremblements de terre survenus au mois de juin. On ne peut que souligner leur immense résilience et leur formidable solidarité.

Je suis très préoccupé/e par les témoignages de proches de personnes détenues à la prison « Rodeo I » dénonçant le recours à la force contre des détenus au lendemain des tremblements de terre. Je suis en particulier horrifié/e par les informations selon lesquelles des agents auraient tiré avec des armes à grenaille de plomb et lancé des gaz lacrymogènes contre des détenus. Ces agissements pourraient constituer des actes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements. Les informations signalant par ailleurs que des personnes auraient été soumises à une disparition forcée sont également extrêmement préoccupantes.

Ces dernières années, Amnesty International a dénoncé les conditions de détention à « Rodeo I » et les actes commis contre des personnes y étant détenues qui pourraient constituer des actes de torture ou une autre forme de traitement cruel, inhumain ou dégradant. Il est extrêmement préoccupant de constater que la détention arbitraire au Venezuela s'accompagne souvent non seulement de la torture et de mauvais traitements, mais aussi d'autres violations graves des droits humains, notamment la disparition forcée, comme dans les cas de Jorgen Guanares – on ignore depuis août 2024 ce qu'il est advenu de lui et le lieu où il se trouve – et d'Emirlendris Benítez et de Juan Carlos Marrufo – qui sont actuellement privés des soins médicaux adéquats dont ils ont pourtant un besoin urgent.

Je vous demande de libérer immédiatement toutes les personnes détenues arbitrairement au Venezuela. Tant qu'ils se trouvent sous la garde de l'État, en particulier dans le contexte de la crise humanitaire aggravée par les récents tremblements de terre, tous les détenu-e-s doivent voir leur vie protégée, leur sort et le lieu où ils se trouvent connus, et bénéficier de soins médicaux adéquats ainsi que de visites de leur famille.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Procureur général, l'expression de ma haute considération.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Dans l'après-midi du 24 juin 2026, deux séismes, de magnitude 7,2 et 7,5, ont frappé le Venezuela, touchant principalement des zones densément peuplées à La Guaira, Caracas, Carabobo, Falcón, Aragua, Miranda et Yaracuy. Selon les chiffres officiels, à la date du 12 juillet, le bilan était de 4 561 décès, 16 740 blessé-e-s et 17 907 personnes ayant perdu leur logement. Plusieurs centaines d'immeubles d'habitation et d'autres bâtiments se sont effondrés ou ont subi de graves dommages structurels. On considère généralement que ces chiffres ne sont pas représentatifs de l'ampleur réelle des pertes humaines et des dégâts provoqués par les séismes, car des milliers de personnes n'auraient toujours pas réapparu et l'accès à l'information demeure limité après des années de censure et de répression orchestrées par l'État vénézuélien.

Amnesty International a reçu des informations de la part de proches de personnes détenues arbitrairement, en particulier en ce qui concerne une personne incarcérée dans la prison « Rodeo I », signalant que les autorités de la prison ont tiré avec des armes à grenaille de plomb et lancé des gaz lacrymogènes à l'intérieur de la prison, ces agissements étant susceptibles de constituer des actes de torture ou des mauvais traitements. Cela concorde avec les plaintes formulées par l'ONG CLIPPVE, qui a averti qu'il semblait s'agir de représailles contre des détenus ayant réclamé des mesures pour remédier aux dégâts causés par les séismes ; l'ONG a aussi signalé que des prisonniers étaient gravement blessés et que, selon les familles, on ignore où se trouvent au moins sept détenus qui pourraient donc avoir été soumis à une disparition forcée.

Le 25 juin, Amnesty International a publié un [communiqué de presse](#) alertant sur les conséquences dévastatrices que ces séismes risquaient d'avoir pour la population du Venezuela, après une décennie d'urgence humanitaire complexe, de politique de répression systématique et malheureusement aussi d'effondrement du système de santé. Le 30 juin, l'organisation a publié une [action urgente](#) appelant à une réaction fondée sur les droits à la suite des deux séismes.

Depuis au moins 2014, le gouvernement vénézuélien a utilisé la détention arbitraire à motivation politique pour museler au Venezuela toute forme de dissidence réelle ou supposée, dans le cadre d'une politique de répression systématique et généralisée. Entre décembre 2025 et juin 2026, les autorités vénézuéliennes ont peu à peu et de manière sporadique libéré des victimes de la détention arbitraire à motivation politique, dans la plupart des cas dans le cadre d'une libération conditionnelle avec le maintien des enquêtes pénales ou des poursuites les concernant, comme dans le cas des prisonniers d'opinion et défenseurs des droits humains Javier Tarazona et Carlos Julio Rojas. À la date du 6 juillet, au moins 372 personnes étaient toujours détenues arbitrairement pour des raisons politiques, selon l'ONG vénézuélienne Foro Penal, et d'autres ONG du pays – comme Justicia, Encuentro y Perdón – estimaient ce chiffre à plus de 518 au 13 juillet 2026.

Dans le cadre de cette politique de répression, le gouvernement n'a cessé de harceler, de poursuivre et de censurer les militant-e-s et les organisations de la société civile qui s'efforçaient de protéger les droits des Vénézuélien-ne-s dans un contexte complexe d'urgence humanitaire et de profonde crise des droits humains qui les poussait à fuir le pays, dans des proportions sans précédent, pour trouver ailleurs la sécurité et une protection. Fin mai 2025, [7,9 millions](#) de personnes avaient fui le Venezuela. Dans son communiqué de presse du 25 juin, Amnesty International a déclaré que « [l]es ONG de défense des droits humains et humanitaires opèrent actuellement dans un environnement extrêmement restrictif qui résulte d'un cadre juridique répressif visant à étouffer l'espace civique et à s'en prendre à toute forme de dissidence présumée. Afin de mettre en place un plan d'aide humanitaire efficace, les autorités vénézuéliennes doivent abroger immédiatement la « loi anti-ONG » ainsi que tous les autres mécanismes juridiques qui restreignent, contrôlent et limitent les activités licites et nécessaires de ces organisations de la société civile. » L'organisation a ajouté : « Cet appel est d'autant plus urgent qu'il faut venir en aide aux populations les plus exposées à la discrimination et à la marginalisation, à savoir les enfants et les personnes âgées. »

Depuis 2020, plusieurs rapports de la [mission internationale indépendante d'établissement des faits](#) sur le Venezuela ont fourni des informations détaillées sur des centaines d'exécutions extrajudiciaires, de disparitions forcées, de détentions arbitraires, d'actes de torture et d'autres traitements cruels, inhumains ou dégradants commis dans le pays depuis 2014, et des exemples d'instrumentalisation de la justice par le gouvernement dans le cadre de sa politique répressive, concluant que certains de ces crimes de droit international et violations des droits humains pourraient constituer des crimes contre l'humanité.

Depuis novembre 2021, le [Bureau du procureur](#) de la [Cour pénale internationale](#) mène une enquête pénale sur la situation au Venezuela, précisément pour « [c]rimes contre l'humanité de privation de liberté ou toute grave privation de liberté physique [...] ; torture [...] ; viol et/ou autres formes de violence sexuelle d'une gravité comparable [...] ; et persécution à caractère politique contre des personnes détenues [...], qui ont été commis depuis au moins avril 2017, par des membres des forces de sécurité de l'État, des autorités civiles et des personnes progouvernementales (ou groupes appelés "collectifs") ».

LANGUE À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : espagnol

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 14 septembre 2026

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOMS, NOMS ET PRONOMS À UTILISER : Personnes détenues pour des motifs politiques (ils, elles)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr53/1059/2026/fr/>